

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 26/2016
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 22 novembre 2016**

Maîtrise des risques financiers et comptables : plan d'action 2017

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le conseil d'administration adopte le plan d'action 2017 arrêté dans le cadre du dispositif des contrôles internes budgétaire et comptable.

Nombre de votants: 28 Pour : 28 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 22 novembre 2016

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES